



Vérification des antécédents des entraîneurs de RCA

Rowing Canada Aviron (RCA) comprend que la vérification des antécédents des membres du personnel et des bénévoles est essentielle dans la mise en place d'un environnement sportif sécuritaire. La vérification des antécédents est devenue une pratique courante au sein des organisations qui assurent la prestation de programmes et de services à la communauté.

Tous les entraîneurs actifs des organisations membres doivent s'inscrire en qualité d'entraîneurs dans le système d'inscription en ligne de RCA. À partir du **31 mars 2020**, tous les entraîneurs devront soumettre une attestation de vérification de casier judiciaire (EPIC or CPIC) tous les trois ans et fournir une copie à l'organisation membre.

Le système d'inscription en ligne de RCA est en train d'être mis à jour pour permettre aux organisations membres de confirmer à RCA que ces nouvelles exigences sont satisfaites.

Vérification de casier judiciaire

Lorsque les entraîneurs entreprennent une procédure de vérification de leur casier judiciaire (VCJ), ils peuvent choisir de se soumettre à une vérification accrue des renseignements de la police (EPIC) où à une vérification dans le Centre d'information de la police canadienne (CPIC).

CPIC - Les entraîneurs peuvent faire une demande de vérification dans le CPIC au poste de police ou au bureau de la GRC. Le CPIC est la base de données dans laquelle la GRC enregistre tous les dossiers criminels au pays. Ce terme est parfois utilisé pour désigner une vérification de casier judiciaire ordinaire.

La vérification **EPIC** est composée de deux éléments :

Vérification de casier judiciaire (VCJ) - une recherche de condamnations à des peines d'adultes dans le Dépôt national des casiers judiciaires de la GRC.

Recherche des informations de la police locale (IPL) - une recherche dans le but de trouver d'autres données de condamnation et de non-condamnation pertinentes provenant des bases de données policières locales et nationales.

RCA a établi un partenariat avec Sterling Backcheck pour assurer un traitement rapide des VCJ à un coût raisonnable de 25 \$ (taxes en sus), assurant ainsi des économies de temps et d'argent à l'administration et aux entraîneurs.

<https://www.sterlingtalentsolutions.ca/landing-pages/r/rowing-canada-aviron/>

Les organisations membres peuvent ouvrir un compte auprès de Sterling Backcheck et déterminer si les frais seront payés par l'organisation ou par l'entraîneur. Pour plus d'information ou pour ouvrir un compte, veuillez communiquer avec :

Iain Murray
Directeur régional des ventes
Tél. : 604.455.5614 | Cell. : 604.789.7131 | Courriel : iain.murray@sterlingts.com
www.SterlingTalentSolutions.ca

Si une organisation membre ou RCA confirme que le résultat de la vérification de casier judiciaire est « défavorable », il reviendra à RCA de l'examiner et de déterminer les étapes suivantes.

Vérification en vue d'un travail auprès des personnes vulnérables

Une vérification en vue d'un travail auprès des personnes vulnérables (VPV) est obligatoire pour tous les entraîneurs qui travaillent avec des athlètes juniors. La VPV ne doit être effectuée qu'une seule fois. Cependant, une vérification dans le CPIC ou une vérification EPIC sera nécessaire dans trois ans, lorsque l'entraîneur devra se soumettre à sa prochaine vérification d'antécédents. Tous les anciens entraîneurs, qui avaient un dossier VPV vierge par le passé, n'auront qu'à se soumettre à une vérification de casier judiciaire (CPIC ou EPIC).

Les personnes nées après le 28 février 1986 (présentement les entraîneurs âgés de moins de 33 ans), n'ont pas à se soumettre à une VPV, même si elles travaillent auprès de mineurs. (Le plus jeune délinquant enregistré dans la base de données des délinquants sexuels réhabilités est né le 28 février 1986.) Les entraîneurs âgés de moins de 33 ans doivent quand même se soumettre à une vérification de casier judiciaire (EPIC ou CPIC).

Pour obtenir une VPV, la personne doit obligatoirement se rendre au bureau de la GRC ou au poste de police, présenter deux pièces d'identité délivrées par un gouvernement (dont une avec photo) et s'acquitter de toutes les formalités requises. Des frais seront également exigés. La prise d'empreintes digitales peut être nécessaire s'il y a une correspondance positive avec le sexe et la date de naissance de l'individu.

Pour plus d'information ou pour avoir des directives sur les procédures de vérification des antécédents des entraîneurs, veuillez communiquer avec [Colleen Miller](#).